

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-GCP-24-0011 du 03/04/2024**

NOR : ECOE2409579J

Instruction du 18 mars 2024

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU CENTRE  
DE GESTION FINANCIÈRE PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DU CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE  
MINISTÉRIEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS  
(OPÉRATIONS DU BUREAU SPiB-2B « ACHATS, LOGISTIQUE ET PILOTAGE DE LA  
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT »)

**Bureau SPiB-2B**

### **RÉSUMÉ**

La présente instruction a pour objet de diffuser l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion signée le 21 mars 2023 entre le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers et la sous-direction SPiB-2 du budget, de l'achat et de l'immobilier, pour les opérations du bureau SPiB-2B « Achats, Logistique et Pilotage de la dotation globale de fonctionnement », relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers.

Date d'application : 18/03/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière  
placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers  
Opérations du Bureau SPiB-2B « Achats, Logistique et Pilotage de la dotation globale de fonctionnement »  
de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)**

**Article 1<sup>er</sup>**

La convention de délégation de gestion signée le 21 mars 2023 déléguant au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant d'unités opérationnelles (UO) dont la liste figure en annexe de ladite convention est modifiée comme suit :

- ajout de l'UO 0218- CESG-CRH3.

**Article 2**

Cette UO sera utilisée pour tous les actes relatifs aux opérations de dépenses (hors titre 2) liées à l'ordonnancement des dépenses du BOP « Secrétariat général » du programme 218 concernant les crédits santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de l'exécution d'une convention de délégation de gestion signée entre la Sous-Direction des politiques sociales et conditions de travail (SRH3) du secrétariat général des ministères économiques et financiers et la Direction générale des Finances publiques.

Fait à Paris, le 18/03/2024

*Le délégant*

*Sous-Direction du budget, de l'achat et de l'immobilier  
de la DGFIP*

*Le Sous-Directeur*

*Xavier MICHELET*

*Le délégataire*

*Service de contrôle budgétaire et comptable  
ministériel des ministères économiques et financiers*

*Le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel*

*Guillaume GAUBERT*

**ANNEXE**

## UNITÉS OPÉRATIONNELLES - Bureau SPiB-2B de la DGFIP

Programme	BOP	UO	Désignation	Prescripteur
0156	BOP central DGFIP	0156-CFIP-C004	UO CFIP SPiB2B DGF	SPiB-2B
0156	BOP central DGFIP	0156-CFIP-C007	UO CFIP Ach et Miss	SPiB-2B
0363	BOP MEFR	0363-MEFR-CDFP	UO DGFIP BOP MEFR 363	SPiB-2B
0218	BOP Secrétariat Général	0218-CESG-CRH3	UO AS SSCT nat	SPiB-2B

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2265-3694